

RELEVÉ DE DECISIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 AVRIL 2026

Présents : ALBERTINI JP- ALBERTINI M- ARRIGHI F- CAMBON TH- CERUTTI V- CESARI M- FRANCESCHINI CH- GHIONGA PH- GRIMALDI A- GRIMALDI JB- GRISCELLI D- GUGLIELMI A- GUIDICELLI L- LUCIANI M- NICOLINI A- NICOLOSI MF- ORSATELLI JF- PAOLI J- PIFERINI D- POLI X- PULICANI N- RINIERI T- SELVINI V- SINDALI PH- TOMASI PA

Représentés : GRISCELLI JT pouvoir à PIFERINI D- MENOZZI MM pouvoir à PA TOMASI- MEZZADRI St pouvoir à NICOLOSI MF- RINALDI D pouvoir à TH CAMBON

Absents : PERALDI CH- PERALDI P

Le Président ouvre la séance et selon l'ordre du jour :

I/ AFFECTATION DU RESULTAT- Budget général et budget assainissement

Budget général : la section d'investissement ne fait pas apparaître de besoin de financement la somme de 3 669 237.78€ sera donc reportée en excédent de fonctionnement

Budget assainissement : il n'y a pas à ce budget également, de besoin de financement en section d'investissement la somme de 39 876.14€ sera donc reportée en excédent de fonctionnement.

DECISION

Votants :30

Pour : 30

II/-VOTE DES TAUX FISCALITE 2026

Taux proposés sans augmentation, soit : TH 10.31- TFB 6.67- TFNB 20.55- CFE 7.46

DECISION

Votants :30

Pour : 30

III/- VOTE DU TAUX DE LA TEOM

Taux proposé sans augmentation soit : 14.70%

DECISION

Votants :30

Pour : 30

IV/- BUDGET PRIMITIF- BUDGET GENERAL

Le Président : expose que comme constaté au CFU et au ROB le contexte financier est contraint avec des baisses des dotations et une situation financière qu'il convient de redresser afin de restaurer l'épargne.

Souligne que les dépenses de fonctionnement ont été sévèrement réduites, mais que les efforts vers les compétences « déchets » et « tourisme » sont maintenues.

Explique que la hausse de la redevance spéciale consiste à élargir la base des assujettis et à augmenter les montants appliqués aux gros producteurs selon le principe « pollueur-payeur »

PH. GHIONGA : détaille le budget par chapitre budgétaire, soulignant la participation versée au Syvadec et indiquant que la 4C doit améliorer ses performances de tri, pour voir cette dernière diminuer.

Evoque également l'évolution de la redevance spéciale.

CH FRANCESCHINI : précise que ce budget et notamment pour la compétence « déchets » est aussi le résultat du contexte général avec des hausses de fournitures, de carburant, d'entretien de véhicules vétustes.

Présente un état des lieux où l'image du service est dégradée et propose des pistes de réflexion telles que : développement de la collecte des bio déchets, optimisation des collectes en régie et par les prestataires privés (avec PAV équipés de sondes). Propose aussi d'entamer des campagnes de communication auprès de plusieurs publics.

Ces solutions doivent contribuer à faire réduire la participation versée au Syvadec à qui il a été demandé de présenter son bilan annule ainsi que sa politique des déchets au conseil communautaire, probablement au mois de juin.

Fait part de son retour d'expérience après avoir accompagné les agents lors d'une collecte d'OMR et a acté plusieurs problèmes :

Trop de bacs OM isolés : nécessité de regrouper bacs OM et PAV (relevé sur Corte)

Absence de tri des cafetiers : propose de les saisir par courrier et d'envisager des sanctions si le tri n'est pas réalisé.

Enfin, souligne le bon niveau du quai de transfert et la bonne organisation de la déchetterie.

F.ARRIGHI : regrette que le « contexte général » soit toujours mis en avant, se demandant s'il ne s'agit pas d'un prétexte pour justifier un certain immobilisme.

D'autant que selon lui le déficit constaté au CFU est un signal mais pas une catastrophe, souligne à nouveau que l'absence de recettes prévues a entraîné ce résultat et qu'emprunter est toujours possible.

Selon il manque toujours un projet de territoire, ambitieux avec une stratégie de développement.

Se demande pourquoi les mesures correctrices n'ont pas été proposées lors des précédents budgets.

PA TOMASI : satisfait de la trajectoire visant à améliorer le tri et « quitter » le palier 02, qui est pour l'instant une solution coûteuse tant financièrement que d'un point de vue environnemental.

S'interroge sur la suite donnée aux travaux sur la redevance incitative qui serait selon lui une orientation préférable.

Pense également que le déficit est relativement modeste et demande s'il est structurel ou conjoncturel ?

Informe qu'il s'abstiendra sur le vote du budget mais que cette position pourra évoluer.

M CESARI : partage les interventions de Mrs PA TOMASI et F ARRIGHI, mais apprécie l'esprit du Président et indique qu'il veut participer au changement qui se dessine et être disponible pour y participer.

Le Président : remercie les élus pour leur déclaration de confiance.

Répond que pour que le déficit reste conjoncturel une veille ardente des finances s'impose. Si les résultats s'améliorent il pourra répondre aux attentes exprimées.

Aujourd'hui l'épargne nette ne peut pas couvrir le remboursement d'un emprunt, ce qui ne permet pas d'investir.

Annonce qu'une conférence des maires se tiendra sur ce sujet et qu'une commission des finances sera mise en place, les pluralités des demandes seront prises en compte dans un plan pluriannuel d'investissements.

DECISION

Votants :30

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 03

VI/- BUDGET PRIMITIF- BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Président : indique que pour ce budget aussi, les mesures correctrices, baisse drastique des dépenses de fonctionnement notamment, découlent des résultats constatés au CFU et des axes développés dans le ROB.

Précise que les hausses sur les redevances d'assainissement portent surtout sur la part « investissement » et le tarif du SPANC quant à l'évolution de la PAC cela fait l'objet d'une étude.

M LUCIANI : présente en détail la nouvelle facturation. Précise que les hausses ont été finement mesurées et que la redevance qui sera appliquée reste bien en-deca des moyennes régionales ou nationales.

PH GHIONGA : décrit les inscriptions budgétaires par chapitre, qui traduisent les précisions données.

TH CAMBON : s'interroge sur les extensions des réseaux prévues mais jamais réalisées qui pénalise les communes dans leur développement. Connaît les contraintes financières mais veut savoir si ces programmes seront réalisés pendant cette mandature ?

Le Président : répond que comme pour le budget général, il faut rétablir la situation. S'engage à répondre aux attentes des maires par un travail en commun et par l'élaboration, là aussi, d'un plan pluriannuel d'investissements.

TH CAMBON : indique que suite à cet échange s'abstiendra sur le vote du budget au lieu de voter contre.

DECISION

Votants :30

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 06

REDEVANCES ASSAINISSEMENT TARIFS 2026

DECISION

Votants :30

Pour : 24

Contre : 01

Abstentions : 05

REDEVANCES SPANC 2026

DECISION

Votants :30

Pour : 24

Contre : 01

Abstentions : 05

Le Président : présente trois plans de financements concernant le service « Déchets »

MISE EN PLACE DU PLAN BIO DECHETS

Suite au nouveau règlement des aides de la Collectivité de Corse il convient de modifier le plan de financement initial comme suit :

Montant HT 268 613.00€ TTC 322 335.60€

Office de l'Environnement : 30,07% du HT, soit : 80 779.80€

ADEME 29,93% du HT, soit : 80 388.00€

CDC Dotation quinquennale 10% du HT, soit : 26 8614.30€ (au lieu de 15%)

Communauté de communes : 30% du HT et TVA, soit : 134 306.50€ (au lieu de 25%)

INSTALLATION DE HUIT PAV

Modification du nombre huit au lieu de six et suite à la décision de l'Office de l'Environnement :

Montant total de l'opération HT 152 400.00€ et TTC 174 280.00€

Le financement envisagé auprès de l'Office de l'Environnement de Corse est de 41,89% du HT, soit : 63 840.00€, ou à défaut le montant issu de l'application du taux maximum éligible (au lieu de 70%)

Le financement envisagé auprès de la CDC Dotation quinquennale est de 28,11% du HT, soit : 42 840.00€ (au lieu de 5%)

Le solde ainsi que la TVA restant à la charge de la communauté de communes Centre Corse
Communauté de communes : 30% du HT et TVA, soit : 67 600.00€ (au lieu de 25%)

ACQUISITION DE BACS OMR ET CARTONS

Suite au nouveau règlement des aides de la Collectivité de Corse

Montant total de l'opération HT 33 000.00€ et TTC 39 600.00€

Le financement envisagé auprès de la CDC Dotation quinquennale est de 70% du HT, soit : 23 100€, ou à défaut le montant issu de l'application du taux maximum éligible (au lieu de 75%)

Le solde ainsi que la TVA restant à la charge de la communauté de communes Centre Corse Communauté de communes : 30% du HT et TVA, soit : 16 500.00€ (au lieu de 25%)

DECISION

Votants :30

Pour : 30

Contre : 00

Abstentions : 00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 00.